



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 01 OCT. 2026

ID : 077-217702158-20260928-02026_097-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 28 septembre 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 26	Conseiller(s) absent(s) : 3
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 3	Votants : 29	

Date de la convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, LALLEMANT Sylvie, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DEVAUCHELLE Marie-Paule, LOUBIERE Yves, HAMDI Nadia, BENARD Sandie, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, ROUSSEL Mylène, LARADJI Chrystelle, TRANGOSI Renaud, HANQUART-TAUVERON Charlotte, BOURSIEZ Frédéric, POUSSIER Adrien, COUPÉ-BAYLE Séverine, BENOIT Dominique, DONADIO Véronique, SOUSA José, LUCAS Nicolas, BOIVIN Jean-Claude, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul, GEENEN Allison à HASCOET Alexandre, BILLARD Emmanuelle à DONADIO Véronique,

Était absent sans pouvoir :



DÉLIBÉRATION N° 02026_097

Attribution d'une subvention ponctuelle – année 2026 – pour
l'association SCGT dans le cadre du prix de la municipalité

Entendu l'exposé de Madame Nathalie SPRUTTA-BOURGES, adjointe au Maire déléguée aux affaires financières et aux transports.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération 02023_18 portant sur le renouvellement de la convention annuelle d'objectif avec l'association sporting club Gretz-Tournan ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir les associations implantées sur son territoire.

Considérant que la course cycliste "le prix de la municipalité" aura lieu le 4 octobre 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention ponctuelle d'un montant de **1 200,00 €** à l'association « **SPORTING CLUB GRETZ-TOURNAN** », sous réserve de la réalisation de la prestation.

- **DIT** que la dépense sera inscrite à l'article 65748 sur l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le **1 OCT. 2026**

ID : 077-217702158-20260928-02026_097-DE

Fait et délibéré en séance, le 28 septembre 2026

Le secrétaire de séance

SPRUTTA-BOURGES Nathalie



Le Maire

GARCIA-ROBIN Jean-Paul

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>